

Compte rendu de l'atelier

Date : 28 novembre 2017 à la Mairie de St Aubin de Branne de 18h à 19h30

Les présent(e)s :

Benetta Dominique
Blanchard Adeline
Brivari Gérard
Bru Simone
Delburg Alain
Jeager Jean Jacques
Labro Pascal
Michaud Guy
Pisoni Clotilde
Saubion Stéphanie

Excusé(e)s :

Bonaglia Alexandra
Choron Dominique

L'objectif de cet atelier était de faire un état des lieux de situations à améliorer sur les 2 communes. En plus, des idées concrètes ont été présentées, suite aux expériences de chacun.

A St Aubin :

La gestion des déchets du haras de Conques :

Une grande quantité de déchets (fumier des chevaux) est stocké à ciel ouvert, à même le sol. Ce qui provoque des écoulements dans un ruisseau. Sans compter la macération des déchets qui dégage des odeurs désagréables pour le voisinage, voir des départs d'incendies.

→ Une action des élus est en cours

A Cabara :

Décharge sauvage qui se renouvelle chaque fois après la collecte.

Déchets sur la D18, abandonnés par les automobilistes de passage.

→ Idée : « une journée « Cabara propre » avec l'aide de bénévoles pour ramasser les déchets.

Difficulté : mise en place concrète sur une route fréquentée.

L'expérience a été menée à St Aubin il y a 3 ou 4 ans, sur ½ journée. Le Semoctom distribue gracieusement des sacs de collectes

A ST Aubin :

Des canettes métalliques et des bouteilles vides sont jetées régulièrement dans les fossés à l'Hérisson, dans les nuits de samedi à dimanche.

Dans la démarche du bilan des GES et de la qualité des eaux, il a été évoqué le plan de désherbage communal (tondre quand il faut, éviter d'utiliser des produits phytosanitaires toxiques pour le milieu.). Ce sujet peut faire l'objet de l'autre atelier (Gestion de l'eau, espaces verts et espaces naturels)

Dans le cadre de la gestion des déchets, il a été évoqué la distance (15 km environ) entre les communes et la déchetterie de St Léon :

Difficulté pour les habitants de porter les déchets (pas de remorques par exemple), ce qui génère un stockage de déchets verts et autres chez les particuliers, et la conséquence de brûler sur place. Les odeurs dégagées et le non-respect de la direction du vent sont à l'origine de nuisance pour le voisinage. Rappel utile à tous les habitants : le brûlage des déchets verts par les particuliers est strictement interdit en Gironde, et toute l'année (cf arrêté préfectoral du 14 juin 2017).

→ La mise à disposition de bennes pour récoltes des encombrants dans les communes, par le Semoctom, est bienvenue. Hors mis le coût, cette mise à disposition pourrait être répétée dans l'année.

Concernant le stockage des déchets verts, la question de mise à disposition d'un terrain privé a été évoquée : est-ce autorisé ? Cela ne deviendrait-il pas une décharge « illégale » ?

Le Semoctom, par l'intermédiaire d'une association, peut venir dans les communes pour broyer ces déchets verts, voir chez les particuliers.

→ A Approfondir avec Semoctom.

Pour faciliter le recyclage des épluchures des fruits et légumes, et diminuer le volume de la poubelle grise

→ La proposition de fournir des bacs à compost aux particuliers moyennant une participation financière minimale, comme cela se fait dans d'autres communes rattachées au Semoctom.

L'expérience de la commune de Nérigean (enquête de Clotilde Pisoni) est intéressante :

Une association (Arc en rêve) se charge de broyer les déchets verts des habitants dans la commune. Ces broyats peuvent être réutilisés par les particuliers. Le coût pourrait être nul pour les communes.

→ A approfondir avec le Semoctom pour les modalités pratiques (dates de passage, lieu de broyage, gestion du lieu, récupération des broyats).

Recyclage des matériels usagés : exemple de la déchetterie de Pessac sur Dordogne qui permet à des particuliers d'acheter des pièces et matériels pour un nouvel usage.

Dans les sujets abordés ce mardi, un certain nombre sont à approfondir pour :

la faisabilité, les modalités pratiques et la réponse à un besoin des habitants.

Entre les deux réunions, nous avons convenu que chaque idée nouvelle ou information utile soit communiqué à l'équipe par voie de messagerie préférentiellement, afin d'enrichir notre travail commun.

Lors de la prochaine réunion, chacun se positionnera sur un sujet de son choix à approfondir pour ensuite proposer des actions.

Notre prochaine réunion aura lieu à Cabara, mardi 9 janvier 2018 de 18h à 19h30.